



## École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

### Rencontre du conseil d'établissement

19 avril 2023 de 18h00 à 20h30

#### Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée
3. Vérification du quorum
4. **Période réservée au public (5 minutes à 10 minutes)**
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 8 février 2023

#### DOSSIERS D'INFORMATION

7. Informations Comité de parents CSSDM (5 min)
8. Informations OPP (5 min)
9. Informations La Fondation de l'école La Mennais (5 min)
10. La vie à l'école! (5 min)
11. Organisation scolaire 23-24 (groupes, élèves, personnel) (5 min)
12. Suivi budget 22-23 (10 min)
13. Points SDG (analyse du coût d'une journée pédagogique. Résultats du sondage auprès des parents) (10 min)

#### DOSSIERS DE CONSULTATION

14. Mobilisation des parents au sein de l'école (15 min)

\***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

\***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



## École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

### DOSSIERS DE DÉCISION

14. Grilles matières 23-24 / temps alloué aux spécialistes 23-24 (10 min)
15. Calendrier 23-24 (5 min)
16. Budget 23-24 : adopter l'offre de services selon les sommes allouées à l'école (**résolution**) Tableau à venir (15 min)
17. Mesures dédiées (**résolution**) (5 min)
18. Points SDG : sorties 23-24 /activités animation à l'école (15 min)
19. Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école (2 min)  
Approuve la programmation (LIP art. 87)
20. Prochaine rencontre : Mercredi 6 juin 2023 (principaux sujets : code de vie à adopter, consultation sur les manuels scolaires 2023-2024, choix du matériel périssable à approuver, suivi projet éducatif et plan de lutte contre l'intimidation, réglementation du SDG).
21. Levée de l'assemblée

Signature du présidente : \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

\***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

\***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.